

# Un mois déjà...

(Voir début en 4<sup>me</sup> page)

lement irrespirable et la température était normale.

» Un phare d'automobile, braqué dans l'accrochage, a montré des traces d'incendie peu importantes: un petit éboulement s'est produit, mais on peut passer.

» A présent on s'occupe d'organiser la prospection de ce niveau, d'abord à l'aide de masques respiratoires dans les galeries. Si l'air se révèle respirable, comme c'est probable, des équipes d'ouvriers, sans masques, y seront envoyées d'urgence et l'on pourra donc mettre en action un personnel beaucoup plus important.

» Les techniciens allemands sont arrivés avec un matériel très perfectionné, permettant des analyses rapides.

## Samedi matin, 11 août.

« Vendredi soir, le niveau de 907 mètres a été atteint. Les sauveteurs qui y parvinrent, ne purent mettre pied à terre dans cette galerie car une intense chaleur y régnait — environ 40° — dès l'entrée.

» Pour s'engager à cet étage, il fallait employer un matériel de combat puissant. Or, les hommes ne pouvaient disposer de ces moyens en prenant place dans le cuffat.

» Et c'était toujours grâce à cette sorte de nacelle suspendue par une longue chaîne à la cage, que l'on descendait au niveau 907.

» Une seule solution s'offre donc aux sauveteurs: combattre l'important foyer d'incendie qui couve à cet étage, en utilisant, pour y débarquer, une cage normale. Pour cela, il faut donc au plus tôt réparer le guidonage détruit jusqu'à cette profondeur. Alors, à tout prix, les galeries situées à 907 mètres seront traversées.

» Une faible proportion de grisou a été détectée au niveau de 835 mètres. Un grisoumètre à lecture directe y est installé et ses indications montrent que la teneur en gaz a déjà diminué, passant de 2 % à 1,75 % en quelques heures.

» Je tiens tout particulièrement à louer la collaboration active des Centrales de Douai, Essen et de Marcinelle.

## Samedi 11 août.

« Les travaux de réfection du guidonage sont actuellement terminés jusqu'à 907 mètres.

» Une équipe va maintenant, au cours d'une tentative de pénétration à ce niveau, procéder à diverses mesures et analyses, qui doivent nous renseigner sur les possibilités d'envoyer une ou plusieurs équipes de sauveteurs à cet étage.

## Dimanche 12 août, à 16 h. 40.

« Une équipe est parvenue à environ 50 mètres du puits, à l'étage 907, jusque devant un éboulement. Le courant d'air s'établit dans le sens normal. La température est de 45°. On monte une conduite pour amener de l'eau à pied-d'œuvre.

## Dimanche 12 août 1956.

« Les travaux du niveau 907 progressent, malgré les difficultés déjà signalées.

» L'ensemble des analyses des échantillons prélevés jusqu'ici indique une tendance à l'atténuation des incendies.

## Dimanche 12 août, à 23 heures.

« Les travaux à 907 mètres, annoncés au cours du communiqué spécial de 17 heures, se poursuivent activement. Outre le montage de la conduite à eau, on monte un barrage étanche, destiné lui aussi à faire baisser la température par élimination des fumées chaudes.

» Un ouvrier qui participe à ces travaux a rapporté d'autre part que l'on a repéré un important foyer dans la galerie de 907 mètres. Un réservoir a été aménagé dans la galerie, qui doit permettre de lutter efficacement contre ce foyer.

» Si le résultat est bon, la progression vers les étages inférieurs estime ce sauveteur, « pourrait se faire rapidement ». Il y a même des chances que les éboulements soient minimes, en raison de la dureté de la roche.

## Lundi 13 août, à 9 h. 30.

« Les travaux à 907 mètres ne sont pas complètement terminés, mais on constate dès à présent que la température commence à baisser.

» Quelques difficultés imprévues ont surgi dans l'établissement de la canalisation d'eau, mais les nouvelles dispositions prises permettront de commencer l'arrosage à bref délai.

## Lundi 13 août, à 14 h. 45.

« La situation de l'atmosphère à 907 mètres continue à s'améliorer.

» Ceci a permis d'effectuer simultanément une exploration au niveau de 835 mètres, exploration poursuivie sur une longueur de 800 mètres.

» Au cours de celle-ci, l'emplacement d'un certain nombre de corps a été repéré.

» On exécute divers travaux pour que les opérations de transport ne se répercutent pas sur les travaux en cours à 907 mètres.

## Déclaration faite par le ministre Rey, le lundi 13 août, vers 17.15 h.

« Dans le courant de la nuit, à un moment qu'il est encore difficile de préciser, plusieurs dizaines de corps seront remontés. Le rythme de la remonte sera évidemment en fonction directe des possibilités d'aération.

» La direction des charbonnages donnera connaissance de la liste officielle dès que celle-ci sera établie.

» J'attire votre attention sur le fait que la remonte des corps n'implique nullement que les travaux de sauvetage cesseront à l'étage 835. Au contraire, ils sont poursuivis avec toute la célérité possible.

» M. Etzel, vice-président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. qui est déjà venu sur les lieux de la catastrophe mardi, a tenu à revenir au Bois du Cazier pour se rendre compte de la situation.

» Je viens ici chaque fois que les charges de ma fonction ne me retiennent pas ailleurs. Je puis vous assurer que quand on est ici, on n'a nulle envie de s'en aller ! »

## Lundi 13 août, à 20 h. 45.

« Les conditions de température dans la galerie 907 entravent toujours le passage. Il est par conséquent indispensable de combattre le feu avant de progresser. Il est douteux qu'on ait de plus amples renseignements à ce sujet avant mardi. Pendant que les travaux se poursuivent, les corps d'environ 80 victimes seront remontés. »

## Mercredi 15 août, à 18 h. 30.

« Du niveau de 835 mètres, on a ramené au total 85 corps à la surface. Des reconnaissances sont effectuées actuellement par plusieurs itinéraires situés loin du puits pour atteindre le niveau de 907 mètres. Celles-ci n'ont pas amené jusqu'à présent la découverte de nouveaux corps.

## Mercredi 15 août, à 22 h. 15.

« Une des reconnaissances de 835 vers 907, annoncées au cours du communiqué précédent, s'est heurtée à un éboulement.

» Par contre, l'éboulement à 907 m., à 50 m. du puits, a été franchi. Un autre, situé 50 m. plus loin, nécessite encore des travaux de consolidation.

## Déclaration faite par M. Troclet, ministre du Travail, le jeudi 16 août, peu avant midi.

« Les travaux des sauveteurs sont rendus particulièrement pénibles par suite de continuel retournement de situation résultant des découvertes faites dans les galeries. La nuit qui venait de s'écouler avait réservé une surprise désagréable; on a constaté la présence d'une poche de grisou très importante entre les étages 835 et 907 mètres, poche qui constituait un réel danger pour les sauveteurs. C'est ainsi que l'on fit appel immédiatement aux techniciens allemands et français pour examiner la situation tandis que tous les sauveteurs se trouvant dans le fond étaient remontés d'urgence au jour.

» C'est alors que l'on a procédé à des sondages multiples, prises d'échantillons de toutes sortes afin d'être fixé sur la situation véritable et les conséquences qu'elle pourrait avoir.

» Ce qu'il importe d'abord, c'est d'éliminer le grisou afin de ne pas faire courir des risques graves à ceux qui se déplacent sans compter depuis une longue semaine. Il n'y a pas lieu de considérer cette nouvelle comme particulièrement grave ni de désespérer.

## Jeudi 16 août, à 18 h. 45.

« Le niveau de 907 mètres a été atteint à partir de 835 mètres par l'une des reconnaissances déjà annoncées.

» Les travaux de 907 mètres, à partir du puits d'extraction, ont progressé de telle sorte qu'il ne reste qu'une trentaine de mètres à parcourir pour établir la liaison.

» Les travaux de consolidation effectués au niveau de 907 mètres, ainsi que l'amélioration des conditions de ventilation et de température, permettent maintenant d'entreprendre une reconnaissance vers l'étage 975 par le puits d'extraction.

» Les sauveteurs, munis de leurs appareils respiratoires, ont parcouru 2 kilomètres en 3 heures pour atteindre l'étage 907.

» On va maintenant placer deux guides de 4 mètres pour prolonger le guidonage au-delà de 907. Un câble d'une centaine de mètres de longueur sera fixé à la cage afin de permettre à des sauveteurs de descendre plus bas à l'aide d'un cuffat accroché à ce câble. En cours de route, les sauveteurs rencontreront la cage bloquée depuis le premier jour à 940 mètres.

» L'incendie a diminué d'intensité, par un foyer subsisté à l'étage 765, par ailleurs déjà prospéré.

» Les sauveteurs comptent atteindre l'étage 975 vers minuit.

## Vendredi 17 août, à 21 heures.

» Une équipe de reconnaissance a exploré l'accrochage de 975 mètres. Il est impossible de gagner les galeries par suite des éboulements qui se trouvent à leur entrée. Pour entreprendre la réparation, on rétablit le guidonage entre 907 et 975. Ce travail pourrait prendre deux jours.

» Au niveau 907, on continue à se frayer un passage à travers les éboulements. Une reconnaissance de 835 vers 975, par un itinéraire situé loin des puits, est en préparation. Les sauveteurs devront parcourir une distance de trois kilomètres environ.

» Si possible, cette reconnaissance sera prolongée vers 1035.

## Samedi 18 août.

« Devant l'échec de gagner le niveau de 1035 par celui de 875 du nouveau puits, il ne reste plus qu'une solution: faire descendre la cage du puits d'extraction vers les étages inférieurs.

» Malheureusement, deux obstacles majeurs s'y opposent. Tout d'abord, les guidonnages qu'il faut réparer entre 907 et 975, et établir entre 975 et 1020 m. Ensuite, un second obstacle se situe aux environs de 975. Il est constitué par la cage coincée par le wagonnet à l'origine de la catastrophe.

» Sans supprimer cet écueil il ne sera pas possible de faire descendre la cage plus bas, car la cage immobilisée repose en équilibre instable sur un enchevêtrement de poutres et de débris. On ne peut non plus laisser retomber cette cage — que le Parquet de Charleroi devra probablement photographier —

sans encourir d'autres inconvénients. Aussi, va-t-on s'attacher à l'ancrer dans une paroi du puits.

» Dès que ces travaux — qui prendront au moins 48 heures seront terminés, la cage actuellement utilisée par les sauveteurs pourra être descendue jusqu'à 1020. Ce niveau est celui de sa descente normale. A cette profondeur, une « plate-cuve » bouche le fond du puits où des travaux se poursuivaient avant la catastrophe.

» Mais par contre, de 1020, on peut, par une galerie en plan incliné, parvenir au niveau de 1035.

## Samedi 18 août, à 20 heures.

« A 765 m., on surveille toujours le feu qui couve dans une galerie. A 835 m. on continue à prendre les teneurs en grisou et en fumée et des sauveteurs sont spécialement chargés de procéder à la désinfection des cadavres de chevaux. A 907 m., la quatrième éboulement est presque vaincu et l'on s'attaque déjà au cinquième dont on espère que c'est le dernier avant que la communication avec les niveaux descendus de 835 puisse être établie. On espère que ce résultat sera atteint ce dimanche matin. Ceci pourrait marquer un tournant dans les opérations de sauvetage. En effet, on pourra alors établir un circuit d'air qui épurera l'atmosphère. D'autre part, les distances d'exploration seraient réduites de 3 km. à 5 ou 600 mètres.

» Enfin, plus bas que 907 m., les travaux de guidonage se poursuivent normalement.

## Dimanche 19 août, vers midi.

« Un circuit d'aérage est rétabli entre les niveaux 907 et 835 mètres, grâce au percement des éboulements de 907 m., dont il a été question à plusieurs reprises précédemment.

» Cette situation permet maintenant de pousser plus avant les reconnaissances vers les galeries de retour d'air des chantiers de l'étage 1035. D'autre part, les travaux de guidonage du puits se poursuivent en dessous de 907 mètres.

## Lundi 20 août, vers 13 heures.

« Les travaux de remise en état du guidonage se poursuivent inlassablement. En vue de les accélérer encore, il a été décidé de remettre en marche les pompes d'exhaure du niveau 170 mètres, de manière à arrêter la venue d'eau qui gêne de plus en plus les spécialistes occupés dans le puits. Pour cela il faudra percer le barrage qui isole les pompes.

» D'autre part, une nouvelle exploration à longue distance dans la zone des 975 mètres ne pourra être tentée que si les conditions d'aérage le permettent. La composition de l'air dans cette zone fait l'objet, jour et nuit, d'analyse systématiques.

## Lundi 20 août, dans la soirée.

» Les ouvriers travaillant au rétablissement du guidonage ont atteint 950 mètres.

» Je n'aime pas faire de prévision, mais si tout marche normalement, d'ici 24 heures, le guidonage jusqu'à 975 mètres sera achevé et l'on pourra atteindre également 975 par les galeries, au départ de 907, à travers les éboulements.

» Or, les dernières analyses indiquent que les galeries ont été touchées. Jusqu'à quelle profondeur? On l'ignore encore. Mais un doute inquiétant est maintenant présent à tous les esprits.

» Il faut avouer que les espoirs deviennent bien minces.

## Mardi 21 août, dans la soirée.

« L'avance des opérations est à nouveau stoppée pour au moins 24 heures. En effet, à l'accrochage de 975, un éboulement en talus a été constaté, tandis que des débris de toutes sortes gisent toujours entre la cage coincée et l'autre paroi du puits. Avant de pouvoir pousser plus avant, il faudra évacuer ces matériaux et procéder à la réfection de l'entrée de l'accrochage où l'éboulement a été découvert. Ces travaux prendront au moins 24 heures.

# Discours prononcé par M. VAN ACKER

## PREMIER MINISTRE,

### lors des funérailles officielles,

le lundi 13 août 1956

« L'effroyable catastrophe minière de Marcinelle, qui s'est produite mercredi dernier, a plongé le pays tout entier dans une profonde consternation.

« De nouveaux noms viennent encore s'ajouter à la liste pourtant déjà si longue des victimes de la mine meurtrière.

« Les mots sont impuissants à traduire l'immense douleur qui nous envahit devant des situations aussi tragiques. Comment décrire l'anxiété de la population et la tension des familles éprouvées vivant entre l'espoir et le désespoir ?

« Nous nous inclinons respectueusement devant le sacrifice des travailleurs belges et étrangers, tombés côte à côte en accomplissant leur dur métier de mineur.

« Le malheur, une fois de plus, a frappé les travailleurs italiens. Jamais l'admiration et le respect que le peuple belge éprouve pour ceux-ci ne se sont exprimés avec plus de force qu'en cette douloureuse circonstance.

« Ce deuil frappe le pays tout entier, mais principalement le monde des mineurs. Il frappe surtout les humbles, qui, une fois de plus, ont payé leur tribut à la mine.

« Dans le passé, et malgré toutes les mesures prises en vue d'assurer la sécurité des mineurs, de nombreuses catastrophes minières ont déjà endeuillé notre pays, mais il faut remonter loin dans le temps pour retrouver un désastre d'une telle ampleur.

« Nous songeons avec compassion à la désolation des familles éprouvées. Je présente les condoléances émues du gouvernement aux veuves, aux orphelins et parents des victimes. Je puis donner l'assurance que tout le réconfort matériel et moral auquel ils ont droit leur sera apporté.

« Le désastre, dont nous déplorons les victimes d'aujourd'hui, a soulevé un magnifique élan de solidarité. De toutes les classes de la société ainsi que de l'étranger sont venues des offres d'aide, soit pour essayer de sauver des vies humaines, soit pour secourir matériellement les familles des victimes.

« Tous les moyens sont mis en œuvre pour arracher à la mine les ouvriers qui y sont encore enfermés. Au nom du gouvernement, ie

rends hommage au courage surhumain déployé par les sauveteurs, qui n'hésitent pas à exposer leur propre vie pour venir en aide à leurs camarades de travail. Je formule l'espoir ardent que tous ces efforts ne soient pas inutiles et que les héroïques sauveteurs parviennent encore à arracher des camarades du fond de la mine.

« Six Flamands se trouvent parmi les victimes dont les corps ont été remontés. Parmi les mineurs enfermés dans la mine, se trouvent également de nombreux Flamands. Je profite de cette triste circonstance pour rendre un sincère hommage à ces travailleurs flamands qui vont gagner leur pain dans d'autres régions du pays, très souvent parce que leur propre contrée n'offre pas de suffisantes occasions de travail. On ne pourra jamais souligner assez l'admirable courage qu'ils montrent en supportant quotidiennement des absences de près de 14 heures et plus pour trouver, loin de chez eux, du travail et, hélas, pour quelques-uns d'entre eux, la mort aussi.

« A leurs familles profondément éprouvées, j'offre les sincères condoléances du gouvernement et leur donne l'assurance que le nécessaire sera fait pour donner aux parents des victimes toute l'aide matérielle et morale nécessaire.

« Notre devoir est d'aider les familles, notre devoir est de les aider sans distinction de nationalité, notre devoir à nous tous et spécialement aux techniciens est de faire

tout ce qui est humainement possible pour augmenter la sécurité afin d'éviter les accidents de mine.

« Chers disparus, dormez en paix. Venus de toutes les régions de la Belgique, venus de lointains pays étrangers, vous étiez unis dans le travail, vous étiez unis dans le devoir, vous êtes maintenant unis dans la mort, vous resterez unis dans notre souvenir ».



Dans le cortège funèbre, les mineurs en costume de travail, escortent une dernière fois, leurs infortunés compagnons.



Vue générale de la place des Haies pendant la cérémonie funèbre. A droite, devant les drapeaux, Achille Van Acker s'adresse à la population. Les cercueils sont rangés côte à côte et, près d'eux, on remarque les familles. A gauche, les délégations ouvrières et, tout autour, la foule qui ceinture la place.

# Déclaration de M. REY, Ministre des Affaires Economiques

Mardi 14 août, à 11 heures

« La population suit avec une angoisse profonde les événements du puits du Cazier. Je vais essayer de répondre aux multiples questions qui sont posées de toutes parts à l'aube du septième jour de cette tragédie.

## Les victimes n'ont pas souffert

« Comme vous le savez, à l'étage 835, il n'existe plus d'espoir. Quatre-vingts corps ont été découverts et leur remontée au jour s'effectue actuellement avec les scènes émouvantes auxquelles leur identification donne lieu de la part des malheureuses familles.

« L'examen des corps et leur position dans les galeries permet d'affirmer qu'ils ont tous été frappés par les émanations d'oxyde de carbone dont le degré de toxicité a entraîné la mort instantanée. Au moins peut-on donner aux familles en deuil, la certitude que les victimes n'ont pas souffert et qu'elles furent foudroyées par ce gaz meurtrier qui tue sans angoisse.

## Une situation tragique

« A l'étage 907, les travaux de sauvetage se poursuivent sans désespérer. Sur le sort des mineurs se trouvant dans les étages inférieurs, et notamment à 1035 mètres, nous ne savons toujours rien. Je dois à la vérité de dire qu'un certain nombre de techniciens ici présents pensent que leur sort a dû être le même qu'à l'étage 835 et, qu'en conséquence, il n'y avait, dès le premier jour, plus aucun être vivant dans le fond de la mine. D'autres sont moins formels et espèrent que certains poches d'air respirable ont pu subsister et qu'il y a encore espoir de retrouver des êtres vivants. Il nous suffit que cette possibilité existe pour que les travaux de sauvetage soient poursuivis avec le maximum d'énergie, comme cela a été le cas depuis le début.

## Les difficultés des sauveteurs

« On s'est étonné de la lenteur de la progression. Seuls les techniciens qui sont sur place savent les difficultés innombrables auxquelles on s'est heurté : destruction partielle de l'équipement intérieur du puits, menaces d'explosions de grisou, température par endroits infranchissable, éboulements dans les galeries incendiées. Il a fallu vaincre ces difficultés une à une. A l'heure actuelle, on est encore séparé des mineurs chavalés par une zone de chaleur qui semble diminuer en raison des moyens mis en œuvre, et on espère pouvoir bientôt la franchir, sans certitude, hélas ! quand aux nouvelles difficultés de passage que

l'on rencontrera au-delà.

« Ai-je besoin d'ajouter qu'à aucun moment la question ne s'est posée d'hésiter à poursuivre certains travaux qui auraient pu compromettre l'exploitation ultérieure du charbonnage. De pareilles considérations ne se sont pas posées. Elle ne pourraient l'être en aucun cas. En ce moment, dans la conduite des opérations, seuls comptent les vies humaines que l'on pourrait sauver.

## Identité de vue des techniciens

« Les travaux de sauvetage sont poursuivis conformément à notre réglementation, sous la double responsabilité des ingénieurs du charbonnage et du Corps des Mines. En cas de désaccord éventuel, c'est l'avis du Corps des Mines qui prévaut. Or, suivant les travaux depuis le premier jour, et mon collègue Troclet les suivant constamment avec moi depuis son retour d'Afrique, nous avons constaté qu'aucune divergence quelconque ne s'est produite. De même, les techniciens français et allemands qui nous ont prêté leur précieux concours, ont approuvé tout ce qui a été fait depuis le début et sont associés à toutes les délibérations sur la conduite des travaux. A aucun moment, on n'a manqué d'hommes, de matériel ou de conseils. Et ce sont seules les terribles difficultés de la tâche qui rendent la progression si lente.

## Hommage aux sauveteurs

« Je voudrais dire à tous ceux qui, de l'extérieur, ont spontanément offert leur concours personnel ou matériel, qu'il n'a pas été nécessaire de faire appel à eux, mais que nous n'hésiterions pas à recourir à eux dès que la nécessité s'en ferait sentir.

« Je voudrais rendre ici l'hommage qu'ils méritent à tous ceux qui participent aux travaux de sauvetage : ingénieurs, porions et ouvriers du charbonnage et des charbonnages voisins, et enfin et surtout, aux admirables équipes des sauveteurs de nos différentes Centrales de Sauvetage et des Centrales étrangères qui, accompagnées des ingénieurs, descendent constamment dans le puits pour accomplir, au péril de leur vie, leur difficile travail.

## Des enquêtes rigoureuses

« Il me reste à vous parler des responsabilités et des conséquences. L'enquête sur les responsabilités se poursuit sur le double plan de l'enquête judiciaire menée par le Parquet de Charleroi et de l'enquête administrative effectuée par le Corps des Mines. L'une et l'autre

sont menées avec une rigueur absolue et nous avons pu donner aux Ministres italiens présents à Marcinelle, comme je la donne à l'opinion publique belge, l'assurance que rien ni personne ne sera épargné pour que toute la vérité soit connue sur les causes de la catastrophe.

## Des leçons pour l'avenir

« Mais il faut aussi penser à l'avenir. Quelles leçons doit-on retirer de cette tragédie ? Notre réglementation belge en matière de sécurité dans les mines, très stricte et minutieuse, et qui représente le fruit de longues expériences belges et étrangères a, récemment encore, après la catastrophe du Many, reçu l'approbation d'une commission d'experts internationaux. Le gouvernement belge croit savoir qu'il entre cependant dans les intentions de la Haute Autorité de la C. E. C. A. de provoquer une étude approfondie des enseignements de la catastrophe de Marcinelle au point de vue de la sécurité dans les mines. Le Gouvernement belge ne pourra que se réjouir de cette initiative à laquelle il apportera, de son côté, son entier concours. La présente déclaration se limite aux problèmes qui sont de la responsabilité de mon département. Je ne pourrais cependant la terminer sans redire au peuple italien combien nous comprenons l'ampleur de son émotion, pareille à celle du peuple belge. Je voudrais aussi rappeler, une fois de plus, qu'entre les travailleurs belges et les travailleurs étrangers jamais aucune différence n'a été faite au point de vue de la sécurité, comme à aucun point de vue, du reste. Mais le sort commun des uns et des autres et l'ampleur de la catastrophe impose à tous ceux qui ont quelque autorité dans l'exploitation des mines de nouveaux efforts pour accroître la sécurité et protéger la vie des travailleurs de la mine. »



Cet homme, le technicien allemand Langer, a été parmi les premiers à descendre à 907 mètres. Malgré la chaleur, il a proposé de descendre seul jusqu'à 970 mètres dans une cuvette qui serait accrochée à la cage.



Le chef porion Hendrickx, qui protestait parce que les opérations de sauvetage lui semblaient trop longues, a, enfin, été autorisé, le lundi matin, 20 août, à aller explorer les galeries en compagnie de l'inspecteur des mines, M. Delbove. A son retour, il déclarait : « Si c'est pareil à 1035 qu'à 975, il ne peut y avoir de survivants !... »

## N'oublions jamais ces héros, ni le puits tragique



Dimanche 12 août, la fumée sortait toujours du puits du Bois du Cazier. Au fond, l'incendie faisait toujours rage.

# Une Commission spéciale d'enquête

Mardi 21 août 1956

« MM. les ministres Troclet et Rey ont eu aujourd'hui à 11 heures, à l'Hôtel de Ville de Charleroi, un échange de vues avec les délégués des organisations professionnelles de mineurs sur les problèmes posés par une participation de ces organisations, tant à une enquête relative aux causes de la catastrophe de Marcinelle qu'aux enseignements à en tirer.

» Les modalités pratiques de cette collaboration ont été étudiées et un accord complet a été conclu quant à la création immédiate d'une commission spéciale d'enquête, dans laquelle les organisations syndicales seront représentées directement.

» Cette commission pourra, en outre, comprendre des représentants de la C. E. C. A., du B. I. T. et des travailleurs italiens.

» D'autre part, un accord est intervenu également en vue de compléter la composition de la commission de révision des règlements miniers dans le but d'y associer davantage et directement les organisations syndicales.

» Cette commission sera chargée par le gouvernement de l'examen de toutes les conséquences à tirer de la catastrophe en ce qui concerne la sécurité dans les mines. »

Donnant suite à cette déclaration de L.-E. Troclet, le « Moniteur » du 26 août 1956 publie l'arrêté royal du 25 août 1956 portant création de cette commission. Nous en donnons ci-après le texte intégral.

## MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

25 août 1956. — Arrêté royal portant création d'une Commission d'enquête sur les causes de la catastrophe survenue au charbonnage du Bois du Cazier, le 8 août 1956.

BAUDOIN, Roi des Belges, A tous, présents et à venir, SALUT.

Vu les articles 29 et 66, alinéa 2, de la Constitution ;

Considérant qu'il y a lieu de faire toute la lumière sur les causes de la catastrophe survenue au charbonnage du Bois du Cazier, le 8 août 1956 ;

Considérant qu'eu égard à l'ampleur de la catastrophe, il convient sans préjudice des instructions judiciaire et administrative en cours, de créer une commission d'enquête comprenant notamment des représentants des organismes internationaux compétents et des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs ;

Vu la loi du 23 décembre 1946 portant création d'un Conseil d'Etat, et notamment son article 2, alinéa 2 ;

Vu l'urgence ;  
Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires économiques et de Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une commission d'enquête chargée de faire rapport au Ministre ayant les mines dans ses attributions, sur les causes de la catastrophe survenue au charbonnage du Bois du Cazier le 8 août 1956.

ART. 2. — La commission est composée de :

Président : M. Van Laethem E., président honoraire à la Cour d'appel, président du Comité supérieur de Contrôle ;

Vice-Président : M. Vandenhuevel André, directeur général des mines ;

Membres :  
MM. Balesse Robert, délégué de la Centrale syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique ;

Beken Louis, délégué de la Centrale syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique ;

Bijnens Frans, délégué de la Centrale des Francs-Mineurs ;  
Brisson Pierre, délégué de la Fédération charbonnière de Belgique ;

Delarge Gérard, délégué de la Haute Autorité de la C. E. C. A. ;

Denis Arthur, délégué de la

Fédération charbonnière de Belgique ;

Dessales Evon, délégué de la Fédération nationale des Unions professionnelles des Ingénieurs des Mines ;

Dethier Nicolas, délégué de la Centrale syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique ;

Drouard C.-R., délégué du Bureau international du Travail ;

Dupont Albert, délégué de la Fédération nationale des Unions professionnelles des Ingénieurs des Mines ;

Flévet Victor, délégué de la Centrale syndicale des Travailleurs des Mines de Belgique ;

Galvan Angelo, représentant des Travailleurs italiens en Belgique ;

Lambert Vital, délégué de la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique ;

Lefèvre Roger, directeur divisionnaire du Bassin de Charleroi ;

Logelain Georges, inspecteur général des Mines ;

Manuelli Renato, délégué de la Centrale des Francs-Mineurs ;

Padula Bruno, représentant des Travailleurs italiens en Belgique ;

Rigelli Renato, représentant des Travailleurs italiens en Belgique ;

Schensky Marc, délégué de la Haute Autorité de la C. E. C. A. ;

Stenuit Robert, ingénieur en chef-directeur ;

Tezenas du Moncel, délégué de la Haute Autorité de la C. E. C. A. ;

Vandendriessche Emile, délégué de la Centrale des Francs-Mineurs ;

Secrétaire : M. Stassen Jean, ingénieur principal divisionnaire des Mines.

ART. 3. — La commission règle l'ordre et la répartition de ses travaux.

ART. 4. — Les conclusions de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Aux conclusions adoptées par la majorité, peut être annexée une note des membres minoritaires.

ART. 5. — La commission est rattachée administrativement au Département ministériel comprenant la Direction générale des Mines.

Le Ministre ayant les mines dans ses attributions met à la disposition de la commission les locaux, le personnel et, en général, tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

ART. 6. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au « Moniteur belge ».

ART. 7. — Notre Ministre des Affaires économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Ciergnon, le 25 août 1956.

## Déclaration de M. REY,

Ministre des Affaires Economiques,  
au nom du Gouvernement, prononcée  
le jeudi 23 août 1956, au cours d'une  
émission spéciale de la radio  
nationale, à midi cinq

« J'ai le douloureux devoir d'annoncer officiellement que la tragédie de Marcinelle est arrivée à son terme et que nous avons perdu tout espoir de retrouver des êtres vivants au fond de la mine.

» Les équipes d'ingénieurs et de sauveteurs qui s'équipaient, depuis des jours, d'atteindre les galeries du niveau de 1035 mètres, ont pu enfin y pénétrer cette nuit. Elles y ont malheureusement constaté que, là aussi, l'air avait été irrespirable dès le premier jour de la catastrophe. Au cours de cette première reconnaissance, elles ont découvert les corps de 90 mineurs environ. Il n'y a, pour nous, plus aucun doute que les autres, qui étaient plus exposés encore, seront retrouvés au cours des recherches qui se poursuivent.

» Les travaux permettant la remontée ont été immédiatement entrepris. Ils dureront toutefois deux ou trois jours avant que les corps puissent être ramenés à la surface, les passages par lesquels les équipes de sauveteurs ont pu pénétrer étant trop étroits et trop difficiles.

» Ainsi se sont évanouis nos derniers et faibles espoirs et nous sommes arrivés au terme de la plus grande catastrophe minière qu'ait connue notre pays.

» Demain, vendredi, le Conseil des ministres sera amené à prendre toutes les mesures déjà envisagées en ce qui concerne l'aide aux familles des victimes, l'enquête sur les responsabilités et les dispositions nationales et internationales à arrêter au lendemain de cette catastrophe.

» Aujourd'hui, je voudrais simplement saluer, avec une douloureuse émotion, les mineurs de Marcinelle, belges, italiens et d'autres nationalités, tombés dans l'accomplissement de leur dur devoir. On ne pourrait le faire en termes plus émouvants que ne l'a fait le Premier Ministre, Achille Van Acker, lors de la cérémonie du 13 août dernier, où il leur a adressé le dernier adieu du pays.

» Je voudrais exprimer notre profonde sympathie à toutes les familles si cruellement éprouvées, auxquelles nous ne pouvons plus adresser des paroles d'espoir et vers lesquelles monte l'infinie pitié de toute la nation.

» Je voudrais enfin rendre hommage aux sauveteurs. Les opérations de sauvetage ont été poursuivies jour et nuit, sans trêve, depuis le 8 août, et en primant toute autre considération. Nous avons assisté, jour après jour, le ministre du Travail, M. Troclet, et moi, aux travaux des ingénieurs et des sauveteurs, aux efforts de tous ceux qui ont uni inlassablement leur science et leur courage pour tenter l'impossible. Ingénieurs et sauveteurs se sont constamment exposés, descendant dans des explorations longues et périlleuses, pour tenter de forcer les passages les plus dangereux. Ils ont déployé une somme de courage devant laquelle on doit s'incliner avec gratitude et avec respect.

» Demain, de nouveaux devoirs nous attendent tous, Ouvriers Publics, Corps des Mines, chefs d'entreprises, ingénieurs et travailleurs, pour que de cette tragédie naisse, pour le sort des travailleurs de la mine, pour leur sécurité et pour notre industrie charbonnière, des conditions nouvelles.

» Ce sera certainement le vœu et la volonté de la nation tout entière. »

## Devant les grilles de la mine

Qui pourrait dire la somme de désespoirs, d'impatiences et d'angoisses qui sont réunies sur ces quelques bancs installés devant les grilles de la mine tragique ? Ces quelques bancs où l'on a installé mères et filles, Belges et étrangères, dans un côté à côté docile qui ne se retrouve qu'en présence des grandes catastrophes. Et toutes ces femmes qui veillent depuis des jours ont peu à peu cédé à la prostration de l'attente, gardant en veilleuse dans un coin de leur cœur la petite flamme de l'espoir que toutes fondent encore en un destin cruel et aveugle qui ne les a pourtant pas épargnées.



# MARTYROLOGE MINIER

## LES VICTIMES

### BELGES

Noms et prénoms	Age	Etat civil	Enfants	Noms et prénoms	Age	Etat civil	Enfants
SEMPELS Michel	26 ans	Marié	5	CLAISE Ernest	26 »	Marié	3
VAN CRAEN Georges	32 »	Marié	3	BERNARD Napoléon	31 »	Marié	1
DELPORTE Fortuné	43 »	Marié	1	WAUTERS J.-Bte	35 »	Marié	1
SWINGHEDAUW André	37 »	Marié	2	FELHAUSEN Roger	35 »	Célib.	
TENRET Robert	39 »	Marié	3	PELGRIMS Théodore	23 »	Célib.	
VAN HOOF Albert	34 »	Marié	6	WAUTHEMET Gustave	23 »	Marié	3
VERVOORT Louis	25 »	Célib.		MONARD Gustave	23 »	Marié	2
COMMINE Paul	43 »	Divorcé		LOUDECHE Georges	23 »	Marié	
DEWINTER René	28 »	Marié	4	GONET Willy	17 »	Célib.	
VANDENBROECK Armand	32 »	Marié	2	BOURGUIGNON Désiré	46 »	Marié	
VAN WOINSEL Joseph	33 »	Marié	2	OPDEBEEK Louis	25 »	Marié	5
PARDON J.-Bte	42 »	Marié	1	LEJEUNE Elie	27 »	Marié	1
VAN HIEL Arthur	35 »	Célib.		GOORIS Alois	26 »	Marié	2
VAUSORT Gaston	51 »	Marié	3	HANNECART Gérard	15 »	Célib.	
AERTS Ferdinand	35 »	Marié	4	MARIQUE Marcel	45 »	Marié	3
LOUDECHE Fernand	26 »	Marié		TANGHE Charles	43 »	Marié	3
SAMOY René	21 »	Marié	1	COUTURE Paul	16 »	Célib.	
GORIS Franz	34 »	Marié	2	GOORIS Albert	40 »	Marié	1
JANSSENS Ferdinand	36 »	Marié	3	ROCHET Robert	30 »	Marié	3
TILMANT Alfred	32 »	Marié	2	DUBOIS Léopold	21 »	Célib.	
GONET Michel	14 »	Célib.		NIVAL Robert	24 »	Marié	1
GONET Anatole	36 »	Marié	3	DURY Gérard	28 »	Marié	2
DEVRIES Franz	25 »	Marié		VANDE VOORDE René	28 »	Célib.	
VERVOORT Franz	22 »	Célib.		FRANZ Auguste	46 »	Célib.	
SAMOY Alphonse	35 »	Marié	1	OOSTEN Félix	18 »	Célib.	
RASSCHAERT Henri	33 »	Marié	2	ALLARD François	47 »	Célib.	
WOUTERS Louis	31 »	Marié	5	HANNECART Roland	16 »	Célib.	
CIPIDO Franz	23 »	Marié	1	BIDLOT Louis	40 »	Marié	3
DEGOGNIES Gilbert	25 »	Célib.		HANNECART Michel	15 »	Célib.	
CAES Joseph	33 »	Marié	3	LABBE Guy	23 »	Marié	
COLINET Marcel	45 »	Marié	4	GALAND Robert	16 »	Célib.	
VANDERAUWERMFULEN Franz	45 »	Marié	2	WILMART Germain	59 »	Marié	
GERARD Albert	40 »	Marié	2	HENDRICKX Léopold	20 »	Célib.	
ACKS Joseph	45 »	Marié		HANNECART Joseph	50 »	Marié	9
HERMAN Achille	26 »	Marié	1	BRICMONT Willy	18 »	Célib.	
FELDBAUSEN Marcel	29 »	Marié		DOCLOT Fernand	24 »	Marié	2
DAUBRESSE Joseph	37 »	Marié	1	DEBLEZER Georges	36 »	Marié	
LIEKENS Marcel	31 »	Marié	3	PIELQUIN Maurice	52 »	Marié	1
VAN HAMME Roger	33 »	Célib.		BODARD Raymond	35 »	Marié	1
ROCK Henri	32 »	Marié	4	VANDERMEERS Robert	38 »	Marié	2
ANNO Maurice	49 »	Célib.		LAKLAN Urbain	19 »	Marié	2
PELGRIMS Oscar	56 »	Marié		L'HOIR Raymond	28 »	Marié	3
BAUMANS Joseph	38 »	Marié	4	CLISSEN Charles	38 »	Marié	1
MARCHAL Arthur	25 »	Célib.		BOHEN Eugène	31 »	Marié	3
LUYTEN Joannes	28 »	Marié	2	LEFEVRE Philibert	36 »	Célib.	
TORFS Léonard	25 »	Marié	1	SCOHER Raymond	53 »	Marié	1
TIEBOTS René	24 »	Marié	1	BOHEN Pierre	27 »	Marié	3
VAN EYKEN Florent	28 »	Marié	2				

### ITALIENS

DAMIANI Angelo	19 ans	Célib.		MOLARI Antonio	26 »	Célib.	
DE SANCTIS Lorenzo	28 »	Marié	1	MARTINELLI Francesco	36 »	Marié	3
BUGLIANI Otello	42 »	Marié	1	CIRONE Attilio	47 »	Marié	4
MOLITERNO Michele	39 »	Marié	4	BRUNO Pompei	28 »	Célib.	
PAPA Pasquale	30 »	Marié	4	ZINNI Mario	26 »	Marié	
D'APOTE Giovanni	34 »	Marié	2	ROCCHI Donato	29 »	Marié	1
LUCCIANI Domenico	29 »	Marié	2	FILIPPI Romano	27 »	Marié	1
DI PIETRO Giovanni	39 »	Marié	3	DI CECCO Bartolomeo	29 »	Marié	1
RUPERTO Cosimo	43 »	Marié	4	SALAMONE Nicola	36 »	Marié	1
VITA Rocco	27 »	Marié	2	GALLINUCCI Terzo	29 »	Célib.	
DI ROCCO Rocco	43 »	Marié	3	D'ASTOLFO Donato	27 »	Célib.	
VITALI Roberto	52 »	Célib.		DI PIETRANTONIO Emidio	40 »	Marié	4
DI QUILIO Dante	27 »	Marié		PALAZZI Alvaro	34 »	Marié	2
FERRANTE Orlando	23 »	Célib.		IEZZI Orlando	31 »	Marié	3
PALAZZO Francesco	43 »	Marié	4	CECCOMANCINI Rocco	18 »	Célib.	
MARTIGNANO Santo	27 »	Marié	3	GETI Giuseppe	32 »	Célib.	
CIRONE Edmondo	27 »	Célib.		SEMPLECINO Giuseppe	42 »	Marié	3
SICARI Vincenzo	29 »	Célib.		DELLI PASSERI Evandro	28 »	Célib.	
DEZI Nicola	36 »	Célib.		BONTEMPI Giuseppe	30 »	Marié	1
DE LUCCA Pancrazio	28 »	Marié	1	ANTONINI Sisto	46 »	Marié	3
IEZZI Camillo	25 »	Marié	1	FERRANTE Pasquale	34 »	Marié	3
IEZZI Rocco	21 »	Célib.		GABRIELLI Antonio	41 »	Célib.	
RUGGIERI Osmano	33 »	Marié		PALAZZONE Giuseppe	29 »	Marié	
PETACCIA Giuseppe	26 »	Célib.		DELLA VECCHIA Dino	29 »	Célib.	
PERDICCHIA Cesario	47 »	Marié	2	POLOGRUTO Pietro	28 »	Marié	
LACCHETTA Antonio	28 »	Marié	2	DI PIETRANTONIO Antonio	36 »	Marié	4
IEZZI Vincenzo	25 »	Marié	1	PILUSO Salvatore	34 »	Marié	
PINTO Giuseppe	38 »	Marié	4	PEGORER Ferruccio	26 »	Célib.	
PIERANI Giulio	32 »	Marié		MAZZIERI Adolfo	50 »	Marié	4
BASSO Pietro	25 »	Célib.		SACCO Antonio	26 »	Célib.	
GRANATA Michele	42 »	Marié	2	ASTELLANI Ruggero	41 »	Marié	3
CUCINELLI Salvatore	30 »	Marié		IEZZI Donato	31 »	Marié	2
SANTANTONIO Donato	29 »	Marié	1	SCORTECHINI Davilio	42 »	Célib.	
MINICHILLI Gabriel	21 »	Célib.		PAGNOZZI Annibale	32 »	Marié	2
CAPOCCIA Salvatore	33 »	Marié	1	CORVAGLIA Roberto	30 »	Marié	1
RIGA Vincenzo	21 »	Marié	2	FIDANZA Giulio	30 »	Marié	3
CANZANO Orlando	26 »	Célib.		CICORA Francesco	47 »	Marié	5
SANTANTONIO Natale	28 »	Célib.					
DI DONATO Santino	28 »	Marié	1				

(Suite en 10<sup>me</sup> page.)

# MARTYROLOGE MINIER

## SUITE DES VICTIMES ITALIENNES

Noms et prénoms	Age	Etat civil	Enfants	Noms et prénoms	Age	Etat civil	Enfants
INDORATO Gaetano	44 »	Marié	3	RIGHETTI Giuseppe	49 »	Marié	3
TOPPI Pantaleone	25 »	Célib.		PICCOLO Ciro Natale	36 »	Marié	3
BIANCONI Giovanni	29 »	Célib.		SERRONE Carmelo	44 »	Célib.	
PETRONIO Secondo	36 »	Marié		BATTOCOLO Rodolfo	48 »	Marié	3
SPICA Ernesto	52 »	Marié	3	DIONIGI Edo	32 »	Marié	2
CAMPISI Sebastiano	40 »	Marié	3	FERRANTE Camillo	26 »	Célib.	
LARIZZA Vito	31 »	Marié	4	CASCIATO Felice	43 »	Marié	3
PALMIERI Liberato	36 »	Célib.		PICCIN Mario	36 »	Marié	3
PETACCIA Ottavio	31 »	Marié	1	GRANATA Francesco	40 »	Marié	2
LEONARDELLI Primo	36 »	Célib.		DASSOGNO Attilio	34 »	Marié	2
BAIO Carmelo	35 »	Marié	2	CASANOVA Guerrino	33 »	Marié	2
BENZONI Assunto	30 »	Marié	1	VENNERI Vito	31 »	Célib.	
PALLANTE Esmeraldo	32 »	Marié	2	DEL ROSSO Paolo	42 »	Marié	4
VENTURA Salvatore	36 »	Marié	3	DEL GUASTA Enrico	36 »	Marié	5
POLESE Giuseppe	21 »	Célib.		BUITTI Mario	30 »	Marié	5
DI BIASE Donato	35 »	Marié	2	ROMASCO Eduardo	35 »	Marié	2
GHERARDINI Lino	45 »	Marié	3	TALAMELLI Filippo	38 »	Marié	4
DI POMPONIO Nicola	27 »	Marié		DI DONATO Valente	42 »	Marié	1
AMMAZZALORSO Raffaele	36 »	Marié	3	DI DONATO Eligio	35 »	Marié	2
RULLI Rocco	20 »	Célib.		DI ROCCO Alfredo	30 »	Marié	1
DI BIASE Nicola	24 »	Célib.		TRAVAGLINI Gabriele	28 »	Marié	2
CORSO Giuseppe	35 »	Célib.		DI BIASE Benito	26 »	Célib.	
STIFANI Pasquale	32 »	Marié	2	MARTINELLI Modesto	28 »	Marié	3
MERENDA Cosimo	32 »	Marié	3	ZANELLI Armando	35 »	Marié	
TOPPI Sante	27 »	Marié		DI BERARDINO Cesare	43 »	Marié	4
DANISI Antonio	32 »	Marié	4	DI POMPONIO Antonio	52 »	Marié	
TAMBURRANA Abramo	30 »	Célib.		NUBILE Leonino	31 »	Marié	2
NARDACCHIONE Pasquale	26 »	Marié	3	COLANGELO Attilio	42 »	Marié	4
RULLI Camillo	35 »	Marié		ZAZARA Federico	32 »	Marié	1
REALE Calogero	34 »	Marié	3	RANIERI Sante	47 »	Marié	2

30

30

## AUTRES NATIONALITES

CAILLARD Marceau (Français)	27 »	Célib.		CAMBYLYS Demetre (Grec)	29 »	Célib.	
KOLLER Joseph (Allemand)	35 »	Marié		KATSINIS Nicolas (Grec)	31 »	Célib.	
GRUSS Willy (Allemand)	32 »	Célib.		KESKA Félix (Polonais)	34 »	Célib.	
HELLER Reinhold (Allemand)	32 »	Célib.		HOFLINGER Alex (Hongrois)	32 »	Marié	1
CAILLARD Alphonse (Français)	58 »	Marié		HRABOVSKY Istvan (Hongrois)	33 »	Célib.	
CHMIELA Joseph (Polonais)	30 »	Célib.		POHL Rudolf (Polonais)	31 »	Marié	
BIEDONSKI Henrik (Polonais)	33 »	Marié	4	MUELLER Hans (Allemand)	31 »	Célib.	
HATZIGEORGIU Const. (Grec)	40 »	Marié	4	STANISLAWSZYN Wl. (Polonais)	33 »	Célib.	
BIENA Alois (Allemand)	33 »	Marié	1	FOUPOPOULOS Lyberis (Grec)	27 »	Célib.	
KADDOUR Ali (Français)	25 »	Célib.		HATZIGIORGIS Emm. (Grec)	35 »	Marié	3
WASYK Gregory (Polonais)	35 »	Marié	3	BELAMRI Amar (Français)	30 »	Célib.	
WOLOSCHYN Ivan (Ukrainien)	35 »	Célib.		TSIAZIS Panayote (Grec)	28 »	Marié	2
GAWRONSKI Stephan (Polonais)	43 »	Célib.		STROMME Jean (Hollandais)		Marié	3
PERES Janos (Hongrois)	41 »	Marié	5	WALDRON Georges (Anglais)	34 »	Célib.	
USOWICZ Vergiusz (Polonais)	36 »	Célib.		IWANOW Martin (Russe)	34 »	Marié	
MAMI Said (Français)	34 »	Marié	2				

16

15

31

15

## Les rescapés

### Ouvriers ayant donné l'alarme

FONTAINE Carlo (Belge)	41 »	Marié	1
PARQUARELLI Onorato (Italien)	41 »	Marié	5
ZANIN Attilio (Italien)	43 »	Célib.	
BARBIEUX Robert (Belge)	21 »	Marié	1
ALBERT René (Belge)	32 »	Marié	
IANNETTA Antonio (Italien)	31 »	Marié	3
DETOBEL Philippe (Belge)	32 »	Marié	1

### Ouvriers remontés blessés

SALUYTS Louis (Belge)	26 »	Marié	2
WUYTS Karel (Belge)	26 »	Marié	2
VERHEEKEN Alphonse (Belge)	40 »	Marié	
PEERS Albert (Belge)	22 »	Marié	3
VAN DE PLAS Alphonse (Belge)	18 »	Célib.	
LOWIE François (Belge)	26 »	Marié	1

**Le bilan tragique s'élève à :**

**262 tués**  
**7 rescapés 6 blessés**  
**181 veuves**  
**386 orphelins**

30  
30  
39  
37  
---  
136

47  
48  
---  
95

136  
95  
31  
---  
262